

## Conseil d'école 2 du mardi 15 mars 2016

### **Composition :**

Représentants de la Municipalité : M RUSINEK, maire de la ville d'Ostricourt, Mme COORTEBEECK-DRUELLE, adjointe à l'enseignement ;

Les enseignants : Mme Top, Mme Petit, Mme Rusinek, Mme Juillot, Mme Georgel, M Kowalski, Mme Maton—Roussel, M Laroye, M Novion, M Carlier, Mme Capron, Mme Cuvillier

La directrice : Mme Ladureau

Représentants des parents d'élèves : M. LINGRAND, Mme ZEBIK, Mme LACROIX, Mme DELRUE, Mme BENTAYEB, M. BENTOUHAMI, Mme MIQUET, Mme ALLOY

Etaient excusés : Mme PICQUES inspectrice de l'Education nationale, M Jacobs, Mme Beghin, Mme SOREZ, Mme MEKIL, Mme RIZZO maire-adjointe, Mme JOURDAIN adjointe à la restauration

### **Compte rendu :**

#### **Lecture de l'ordre du jour :**

#### **Ordre du jour :**

1. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)
2. Fermeture de classe : impact sur la répartition, nombre d'élèves par classe, organisation des classes dans les bâtiments, inclusion des élèves « Ulis »
3. Présentation du Projet « Plus de maîtres que de classes »
4. Questions des parents élus aux enseignants
5. Questions des parents élus à la municipalité

#### **1. Présentation du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté.**

Le PPMS est un document obligatoire dans les écoles depuis 2002 (circulaire du 29 mai 2002, BO du 30 mai 2002). Lors de sa création il avait pour objectif premier la mise à l'abri des personnes (enfants et adultes) suite à une catastrophe naturelle, ou à un risque technologique détecté dans le commune (inondations, tempête, Usine de produit chimique à proximité, voie ferrée...), en attendant les secours. Cette année, avec le Plan Vigipirate, un volet « attentat » a été ajouté (il ne sera pas pris en compte aujourd'hui) circulaire du 25 novembre 2015.

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

Le PPMS de l'école avait déjà été rédigé par M. Dorlitz et l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il a été réactualisé en début d'année en raison des changements de salles (CP) et l'arrivée de Mme Ladureau. Un exercice a été réalisé en décembre.

Présentation du document/organisation de l'exercice (voir PPMS école). Dans tous les cas, les enfants restent sous la protection des adultes et sont confinés au minimum par 2 classes (2 adultes minimum pour le groupe). Pour palier certaines difficultés, une liste de matériel est à prévoir : eau, gobelets, matériel de 1<sup>ers</sup> secours, seaux (si pas de toilettes), scotch pour prévenir les risques d'explosion de vitres, tissus pour calfeutrer portes et fenêtres ... Une liste a été envoyée en mairie. Elle peut être complétée si nécessaire.

Le bilan a été envoyé en mars, avec le PPMS, en mairie et envoyé également aux services académiques responsables du dispositif.

Dans notre PPMS il faudra inclure le personnel communal qui pourrait être présent dans l'école les jours de classe (dames d'entretien, personnel garderie...)

Un document identique serait peut-être à prévoir pour les temps de cantine/garderie/Nap : ce n'est pas prévu car non obligatoire pour ces activités.

Un 2nd exercice doit être réalisé d'ici à la fin de l'année.

La mairie va répondre à l'attente. Mais il y a **des dates de péremption**. Il faudra être vigilant sur l'utilisation des bouteilles d'eau. Trousse de 1ers secours et 1ères urgences avec radio et piles qui seront vérifiées par le personnel municipal.

Un autre exercice sera prévu durant l'année.

**Prévoir de mettre en annexe du règlement intérieur une information pour les parents.**

**Faire un temps d'explication lors de la réunion de pré-rentree.**

## **2. Fermeture de classe : impact sur la répartition, nombre d'élèves par classe, organisation des classes dans les bâtiments, inclusion des élèves « Ulis »**

Voir question a- des parents élus aux enseignants.

Une réorganisation des bâtiments est à l'étude : M. Kowalski se retrouvant seul à l'étage si c'est Mme Maton—Roussel qui quitte l'école. Il est également envisagé que la classe de la directrice soit à proximité de son bureau. Par ailleurs, pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, il est nécessaire que toutes les classes soient accessibles (ex : une classe de CM1 à l'étage et une classe de CM1 au RDC)

M. le Maire a fait un état des lieux des actions contre la fermeture de classe. Les parents envisagent également de mener des actions contre cette suppression.

Les parents pensent qu'il y a des constructions autour de l'école et des logements anciens qui vont accueillir de nouvelles familles.

Les parents s'inquiètent sur le fait que leur enfant peut potentiellement aller en cours double. Ils pensent mener une action certainement un samedi matin.

Les parents demandent s'il serait possible d'avoir une projection sur les effectifs.

## **3. Présentation du Projet « Plus de maîtres que de classes »**

« L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. » Circulaire du 18 décembre 2012

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

Dans la circonscription de Lille 3 Seclin, il y aura 2 postes à la rentrée 2016 pour 3 écoles qui peuvent en faire la demande (école REP pour cycle2 : 2 à Ostricourt, 1 à Seclin).

Le projet est en cours de rédaction (sera déposé la semaine prochaine à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale). Dans ce projet est fait un état des lieux de l'école et une analyse des besoins qui justifient la demande du maître supplémentaire. Le DASEN (Directeur Académique) attribuera les postes en avril.

La municipalité attire l'attention sur le fait que l'on supprime une classe mais que l'on peut bénéficier de ce dispositif.

La réponse sera certainement donnée en avril.

#### 4. Questions des parents élus aux enseignants

**a- Fermeture de classe prévue à la rentrée 2016/2017 : impacts ? Quelle sera la classe supprimée ? (faire un mot pour prévenir les parents). Suppression de classe : depuis la rentrée 2015/2016, il y a déjà eu une 1<sup>ère</sup> suppression de classe (CLIS) en Septembre 2015. A la rentrée 2016/2017, une 2<sup>nde</sup> suppression de classe est envisagée. Quelle sera cette classe ?**

État du 06/10/2015 - Période de traitement demandée par  
le DASEN du 01/10/2015 au 08/10/2015

Niveaux	Ordinaire										CLIS				TOT AL		
	CYCLE I (1)				CYC LE II (2)		CYCLE III (3)				Total (1+2+ 3)	CYC LE I (1)	CYC LE II (2)	CYC LE III (3)		Total (1+2+ 3)	
	TPS	P S	M S	G S	C P	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2								
<b>Nombre de classes</b>											<b>10</b>					<b>1</b>	<b>11</b>
<b>Effectifs constatés (au 06/10/2015)</b>	0	0	0	0	48	39	38	47	44	<b>216</b>	0	8	2	<b>10</b>	<b>226</b>		
<b>Montée pédagogique (automatique)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>172</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>182</b>		
<b>Montée pédagogique ( ajustée par le directeur)</b>	0	0	0	0	48	39	38	47	47	<b>172</b>	0	8	2	<b>10</b>	<b>182</b>		
<b>Entrées (directeur)</b>	0	0	0	0	36	0	0	1	0	<b>37</b>	0	0	0	<b>0</b>	<b>37</b>		
<b>Sorties (directeur)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL* (directeur)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>47</b>	<b>209</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>219</b>		

\* Total = montée pédagogique directeur +  
(Entrées - Sorties)

Il n'y a pas eu de fermeture de classe en septembre 2015. La Clis existe toujours, seul le nom a changé : nous sommes passés de Clis à Ulis (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire). Pour la rentrée prochaine l'Ulis sera toujours présente dans l'école, mais les élèves seront inscrits dans une classe « ordinaire » de référence. Le fonctionnement sera identique à celui de cette année.

Pour la rentrée de septembre 2016, il y a bien un « retrait de poste » pour l'école : dans ce cas c'est le dernier enseignant arrivé dans l'école qui doit être réaffecté (dans le cas où c'est un directeur qui est arrivé en dernier, celui-ci est « protégé » en raison de ses fonctions). C'est donc Mme Maton--Roussel qui sera réaffectée dans une autre école. Si la fermeture était annulée, Mme Maton--Roussel réintégrerait son poste.

Avec la fermeture de classe nous répartissons donc les effectifs sur 9 classes et non plus sur 10. Soit 219 élèves annoncés, auxquels il faut retirer les élèves d'Ulis (10 prévus à ce jour) soit 209 élèves sur 9 classes : ce qui fait une moyenne de 23.22 par classe (en dessous 25 en REP). Sans fermeture la moyenne serait de 20.9 ! Le 1<sup>er</sup> impact est donc le nombre d'élèves par classe.

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

Même si dans la moyenne on retire les élèves d'Ulis, il faut toutefois les prendre en compte car ils seront affectés dans les classes et inclus à différents moments de la journée.

Le 2<sup>nd</sup> impact est la multiplication des cours doubles. A ce jour tous les cours sont doublés mais avec une classe en moins, nous allons devoir faire quelques cours doubles. Une 1<sup>ère</sup> ébauche a été faite pour la répartition.

Dans tous les cas de figure possible, il y aura obligatoirement des cours doubles ce2/cm1 : ce sont ces effectifs (faibles ces dernières années) qui entraînent des « déséquilibres ».

Une information sera donnée aux familles en temps voulu, mais il faut savoir que la répartition ne sera validée qu'en fin d'année (selon les inscriptions CP) et peut même évoluer jusqu'au jour de la rentrée.

**b- Répondeur téléphonique : est-ce que les réglages sont opérationnels suite à l'intervention de M. Flamand ?**

Les réglages ont été effectués à la suite du 1<sup>er</sup> conseil. Le fax ne se met plus en route et le répondeur est actif. Les messages sont consultés au moins une fois par jour, soit par la secrétaire soit par Mme Ladureau.

**c- Secrétaire : est-ce que la secrétaire a été recrutée ?**

Oui, elle se nomme Claudine LEPREUX. Elle a pris ses fonctions à la rentrée de janvier. Elle assure 24h00 de service partagé sur l'école maternelle P et M. Curie et R. Salengro. Comme Mme Feuillet et Mme Ladureau sont déchargées toutes les 2 le mardi, elles ont décidé de se partager cette journée (pour faire le point et la liaison avec la secrétaire au moins une fois par semaine). Elle assure les fonctions classiques du secrétariat : accueil téléphonique, appel aux familles lors des absences non justifiées, liaison avec la directrice et les enseignants, réception des courriers...

Contrat : 1 x10 mois et 1 x 1an.

Ce qui donne l'emploi du temps suivant :

**Emploi du temps Claudine LEPREUX Secrétaire**

	<b>Lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>samedi</b>
<b>matin</b>	P. & M. Curie	ERS	ERS	P. & M. Curie	ERS
<b>Après-midi</b>		P. & M. Curie		ERS	

**d-Actualisation du site internet : M. Bentouhami n'a eu aucun retour pour faire une présentation/formation du site aux enseignants qui le désirent. Quelle conclusion ?**

Il n'y a pas pour le moment d'enseignant qui le souhaite pour l'instant.

Mme Ladureau souhaite avoir une formation, peut-être un samedi matin.

Mme Juillot annonce qu'elle arrêtera son blog de classe à la rentrée prochaine.

**e-Kermesse de l'école du 25/06/16 : est-ce que le dossier avec schéma, plan, chaise et podium a été complété et envoyé (car la salle Herman a une capacité d'accueil de 190 personnes et au-delà de 190 personnes il faut faire un dossier). Organisation kermesse.**

Le schéma n'a pas été rempli. Il faudra reprendre contact avec Mme Jourdain en fonction de l'organisation (qui n'est pas définie).

L'organisation est à redéfinir mais il y aura un moment convivial en fin d'année (25 juin). Toutefois il faudra résoudre les problèmes rencontrés en décembre, dus au plan Vigipirate : modalités d'accueil, nombre de personnes autorisées à entrer dans l'établissement, sécurité/encadrement... Prévoir une réunion avec les parents d'élèves.

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

Les parents annoncent qu'une association est créée avec une vingtaine de membres.

Un contact avec Mme Jourdain, permanence le vendredi, un RDV doit être pris au moins 3 mois avant l'événement.

**f-Absence d'un enseignant : est-il possible d'afficher sur le panneau à l'entrée et sur le site internet les absences des enseignants ?**

C'est difficile car si on affiche dès le matin, certains élèves (qui viennent seuls le matin) peuvent repartir et traîner dans les rues. Il est nécessaire que les parents aillent jusqu'à la grille et rencontre un enseignant qui autorise le départ de l'élève avec un adulte.

Par ailleurs, même si c'était envisageable, c'est l'organisation et/ou le temps qui pose problème. De plus, nous ne pouvons afficher que lorsque nous avons toutes les informations or on ne sait pas toujours s'il y aura un remplaçant, la durée...

Pb du site : accès uniquement dans le bureau ou au site (manque de temps le matin pour mettre l'info en direct)

**g-Est-ce que l'interphone est géré par quelqu'un le samedi car par deux fois lors de nos réunions je n'ai pas pu entrer dans l'école ?**

Avant la réactivation du plan Vigipirate, nous disposions de 2 interphones : un dans le bureau de la directrice et un dans l'autre bâtiment (salle des maîtres ou CP). De cette manière il y avait toujours quelqu'un pour répondre. Depuis la réactivation de Vigipirate la garderie a besoin également d'un interphone. Il avait été convenu avec Anthony que l'interphone serait remis dans la salle des maîtres le matin et récupéré le soir par les animateurs et/ou les enseignants. Mais c'est rarement le cas en réalité. De ce fait il arrive bien souvent que l'interphone reste en garderie. Par ailleurs il n'y a pas toujours une présence dans le bureau (Mme Ladureau peut être en classe, en réunion dans l'école ou ailleurs, dans la salle des maîtres... et doit donc toujours avoir l'interphone sur elle. Problème rencontré : Quelle est sa portée par rapport à sa base ? Lorsque Mme Ladureau prend l'interphone dans sa classe, celui-ci ne fonctionne pas.

Un 3<sup>ème</sup> interphone pour la garderie serait nécessaire pour palier ce type de problème.

Un bouton d'appel en hauteur pour faire sortir les parents.

La municipalité annonce qu'une réflexion est en cours pour entrer d'une autre façon dans la garderie.

**h-Est-ce qu'une classe « verte » ou classe de neige est envisageable cette année scolaire, si une APE aide financièrement ?**

Comme annoncé lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école, pour cette année ce n'est pas envisagé. L'aide financière est la bienvenue bien sûr, mais pour cette année c'est trop tard. L'organisation d'une classe verte se décide dès la rentrée : c'est un projet annuel qui nécessite certaines autorisations (accueil des élèves, destinations, transport, délais pour les autorisations à l'Académie...) et qui à un coût (qu'il faut anticiper par des actions diverses). Il faudra l'envisager dès septembre 2016 avec un enseignant volontaire.

Nous sommes dans le cadre d'une classe culturelle ce qui est en correspondance avec notre projet d'école.

**i-Carnaval : est-ce envisageable ?**

Ce n'est pas au programme.

**j-Disputes et jeux dangereux lors des récréations : plusieurs disputes nous sont remontées, les parents sont inquiets et voudraient savoir quelle est l'organisation de la surveillance au sein de la cour de récréation ?**

Il y a 2 enseignants de service dans chaque cour de récréation. Cela permet de surveiller les toilettes, le préau, les différents espaces de jeux. Dans la cour de récréation les élèves se « défoulent » et certains pas de la bonne manière. Ces dernières semaines nous avons constatés que quelques élèves « s’amusent » à se disputer. Et bien souvent la fausse dispute finit par devenir réelle. La consigne donnée aux élèves de toutes les classes est de signaler au plus vite toute difficultés rencontrées pendant les récréations (si le maître ne les voit pas), ce que certains ont du mal à faire : on ne peut pas résoudre un conflit si nous n’en avons pas connaissance. Par ailleurs, les jeux violents sont interdits à l’école. Les élèves ayant engendré ses disputes ont été sanctionnés, et les parents avertis de leur comportement.

De plus, nous essayons davantage de responsabiliser ces élèves afin qu’ils ne reproduisent plus ces actes (et de les rendre « acteurs » de leur punition) : cette semaine les élèves sont devenus « les garants » de la sécurité dans la cour et ont dû apprendre à gérer les conflits qui se sont présentés. Ils doivent donc être capable à leur tour d’amener une solution (au regard par exemple du règlement de l’école). Un bilan de cette expérience sera fait en fin de semaine.

Les AVS seront sollicitées en surveillance également, dans la cour, à la rentrée de septembre 2016 (en complément et non pas en substitution des enseignants)

**k-Livres de la bibliothèque : pourquoi ne pas procéder comme en maternelle afin que chaque élève puisse récupérer un livre pour la semaine ? Pourquoi ne pas utiliser le budget pour enrichir les bibliothèques de chaque classe ? Certains parents se proposent de donner des livres.**

La secrétaire est en train de réaliser un état des lieux dans la bibliothèque : état des livres, quelles collections, rangement... A partir de là, il faudra définir des priorités dans les achats : albums de jeunesse, contes, documentaires... Les dons sont les bienvenus, ils ne pourront qu’enrichir la bibliothèque.

Nous sommes à la recherche d’un logiciel de gestion de bibliothèque gratuit qui permettrait de pratiquer le prêt. Toutefois comme expliqué au 1<sup>er</sup> conseil, beaucoup de livres disparaissent et/ou sont dégradés ce qui ne donne plus envie de pratiquer le prêt. Les familles devront s’engager à restituer les livres dans un état correct ou le remboursement en cas de perte ou de dégradations.

Une partie de la coopérative scolaire pourrait être utilisé pour l’achat de livres à condition qu’elle ne soit pas complètement utilisée pour les sorties (voir reste de budget plus loin)

Voir quelle partie du budget de l’année 2015-2016 on peut consacrer à l’achat de livres.

**l-Le montant de la coopérative scolaire est conséquent, quelles sont les dépenses envisagées pour cette année ?**

Le montant de la coopérative est inchangé depuis plusieurs années (soit 15€). Cette année 2/3 des familles ont participé à la coopérative scolaire.

En octobre la participation globale à la coopérative s’élève à 2210 €.

La quasi-totalité des dépenses sont dédiées aux sorties scolaires et à l’achat de matériel pour des activités spécifiques (arts, objets ...). Lors des sorties un budget pour le transport est alloué par la municipalité.

Les dépenses engagées avec la coopérative scolaire depuis la rentrée sont les suivantes :

	débit	Crédit
<b>Participation des familles</b>		2210
<b>Municipalité</b>		1000
<b>Paiement organisme de gestion et d’assurance OCCE</b>	397.65€ (+ 7€ abonnement logiciel de comptabilité) = 404.65	
<b>Sortie CP Salon du livre et</b>	175 + 160 = 335€	

<b>Musée Matisse (sans transport)</b>		
<b>Achat de livres CP (en lien avec le Salon du livre)</b>	82.80€	
<b>Matériel classes CP (argile, ruban, ...)</b>	10.47 + 13 = 23.47€	
<b>Goûter GS/CP</b>	46.84€	
<b>Sortie CE1 + Ulis (Mine de Lewarde 23 juin 2016) sans transport</b>	598.40€	
<b>Sortie CE2 + integration Ulis (Musée Arkéos Râches. Sans transport)</b>	680€	
<b>Sortie CM1</b>		
<b>Sortie CM2 jeudi 12 mai Lille (sans transport)</b>	Opéra : 225€ Beaux-Arts : 265.50€	
<b>Goûter de Noël</b>	165.21 + 104.34 = 269.55€	
<b>Matériel bricolage CM2 (ruban, mangeoire)</b>	12.90 + 20.29 = 33.19€	
<b>Matériel aquarium CE2</b>	54.50€	
<b>Abonnements école X2</b>	2X54.32 = 108.64€	
	-3127.54	+3210
		<b>+82.46 (sans la sortie CM1)</b>

Les inscriptions ont lieu en ce moment : pas d'informations sur les dérogations à ce jour (réunion prévue le 19 avril en mairie)

Mme Capron est arrêtée pour commencer son congé maternité. M. Carlier est nommé sur son remplacement jusque la fin de l'année.

Faire remonter les écrits concernant les problèmes durant les remplacements.

### 5. Questions des parents élus à la municipalité

- Réforme des nouveaux rythmes scolaires : une inversion du Mercredi et du Samedi est-elle envisageable afin de correspondre au rythme scolaire dans la municipalité (cf : collègue) ?

2014 mise en place du projet pour 3 ans, fin juin 2017. S'il y a un retour en arrière et mettre le mercredi, cela ne se fera pas pour la rentrée 2016. Les discussions seront ouvertes pour 2017. Le mercredi est très coûteux pour une municipalité (plusieurs points de restauration, une activité périscolaire est à payer par la municipalité contrairement aux activités du CLSH)

- Pourquoi les municipalités autour d'Ostricourt travaillent-elles le mercredi ?

Plusieurs municipalités de la communauté de communes travaillent le samedi. Mais à Ostricourt on a 4 écoles, le coût est à la charge des Ostricourtois. A partir du mois d'octobre, s'il y a une évolution des consignes, une discussion pourra être menée mais ce sera à l'interne des écoles, des équipes éducatives.

- NAP : pourquoi n'y-t-il pas de procédure équitable au niveau des réservations ? A aujourd'hui, les lers arrivés sont les lers servis.

Mme Druelle ne voit pas de procédures équitables. Mme Alglave fait une liste d'attente complémentaire pour qu'au cycle suivant l'enfant puisse en bénéficier. Les parents laissent entendre que ce n'est pas toujours valable. Mme Druelle refera le point avec Mme Alglave

- Paiement de la cantine, des NAP et de la garderie : pourquoi le mode de paiement en ligne après actes n'est pas rendu public (virement) ? Pour une infime partie des parents, ce processus leur a été présenté et validé, la grande majorité des parents n'ont pas connaissance de ce processus.

La personne qui gère les paiements dit aux parents qu'elle préfère les chèques plutôt que les virements.

La municipalité rappellera à cette dame son rôle de fonctionnaire et son devoir dès cette semaine. Les parents peuvent exiger ce mode de paiement. La municipalité envisage d'autres modes de paiement (soit par borne, soit par site), c'est toujours en réflexion.

- Porte d'entrée : Afin d'accéder à l'établissement, l'interphone est mise à disposition. En revanche, il est impossible de sortir de l'école. Est-il possible d'ajouter un bouton qui permettra d'ouvrir la porte ?

Voir plus haut. Réorganisation complète du système à l'étude.

- Organigramme de l'effectif de la garderie : depuis le lundi 29/02/2016, certains animateurs ont vu leur contrat s'arrêter. Ces mêmes personnes étaient très appréciées par l'ensemble des élèves, ils ont laissé un manque au niveau de la garderie. Nous n'avons aucune information sur les personnes qui les ont remplacées, nous voudrions recevoir un organigramme actualisé des animateurs qui ont la responsabilité des élèves afin de préparer nos enfants à un changement éventuel.

La municipalité essaiera de présenter le nouveau personnel. Mais ce sera surtout en interne qu'il faut que cela se fasse.

- Investissements de la mairie à hauteur de 550 k€ pour la garderie : objectifs ? Délais ?

Une réflexion est menée depuis que la cantine a été déménagée. La municipalité est en recherche d'un maximum de subventions. La réponse de la CAF est attendue avant d'engager les travaux mais l'objectif est de restructurer l'arrière du bâtiment pour la garderie. A l'arrière de la garderie, la halle de tennis et la salle de Gaulle, un aménagement est prévu, peut-être mettre un petit terrain de jeu et des parkings pour les compétitions. Toute cette aile est prévue pour la réhabilitation pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, pour la suite des travaux c'est le bâtiment où se situe la salle des maîtres qui devrait en bénéficier

- Restauration scolaire : comment les déchets ont-ils évolués depuis le dernier conseil d'école (courbe) ? Est-ce que les commandes de "plats" ont été revues en fonction de l'évolution des déchets ? Quels sont les moyens mis en place afin de réduire les déchets sachant que le nombre d'inscrits à la cantine est connu en amont ? Est-ce que la consommation des gâteaux au chocolat est au rendez-vous ?

Les chocolats sont au rendez-vous.



Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

Les parents élus font part de certaines remontées de parents : des membres du personnel sortiraient avec des sacs qu'ils remplissent avec des denrées de cantine. La municipalité dit qu'elle se renseignera.

Un nutritionniste s'occupe de l'équilibre des repas. Pas d'évolution au niveau de la courbe des déchets.

- Problème de rigidité et de sévérité au niveau de la cantine ?

Une personne pose problème concernant le fait que les enfants sont très bruyants. Un contact plus précis sera fait avec cette personne.

- Stationnement : Les parents se garent devant l'école maternelle ce qui gêne un riverain qui devient violent (personne qui travaille de nuit et qui ne peut pas rentrer sereinement chez lui).

Des barrières seront mises.

- Est-il possible d'avoir un panneau d'affichage pour interdire de fumer devant la sortie ?

**Exemple à Solesmes : Il est désormais interdit de fumer devant les écoles**

Une information plastifiée sera fabriquée pour appuyer les parents.

### Questions communes :

- Des cours de piscine (Est-ce que le budget est prévu pour l'année prochaine, ont-ils trouvé une piscine, quand faut-il se positionner pour avoir un créneau...), y-a-t-il eu des avancées ? Si oui, envisageons-nous une sortie piscine pour la rentrée 2016/2017 sachant que le budget est alloué ? Piscine (obligation de l'éducation nationale) : y-a-t-il un horaire réservé par la mairie dans une piscine ?

Une ligne budgétaire est toujours prévue. La municipalité rappelle qu'une conseillère pédagogique de sport pourrait aider dans cette démarche.

Mme Druelle a contacté certaines piscines sans décision à ce jour. La municipalité souhaite que cela continue pour tout le cycle 2.

Avoir des budgets de la CACH pour aider la piscine de Leforest sera difficile. Le maire de Leforest souhaite créer un syndicat spécial piscine. La nouvelle communauté de commune réfléchit sur la construction de plusieurs piscines. Il faut attendre mai pour savoir s'il y a une nouvelle piscine. Pour le temps très proche, on peut chercher une piscine avec les directeurs, la municipalité et la conseillère pédagogique. Lors de la réunion pour les dérogations, la municipalité sera amenée à en parler aux 4 directeurs.

- Dérogations : il nous a été remonté le nombre de dérogations acceptées mais pas le nombre de dérogations refusées pour l'école Roger Salengro, quel est ce nombre ?

2 conditions pour avoir une dérogation : on ne sépare pas une fratrie, quand les parents travaillent et que la nounou ou le mode de garde est dans l'autre secteur les dérogations sont données.

A l'heure actuelle, Salengro profite davantage du système.

Ecole Roger Salengro  
3 place Albert Thomas  
59162 Ostricourt  
03 27 89 81 01

S'il n'y a pas de condition valable les dérogations sont refusées.

- Effectif des écoles primaire : pourquoi n'y-a-t-il pas un lissage des effectifs sur ces 2 écoles ?

Le lissage se fait automatiquement. Les directrices de maternelle jouent sur un secteur qui est à la charnière et donc on profite du système.

La municipalité accepte quelques arrangements mais la carte scolaire ne peut pas être revue chaque année selon les problèmes. La municipalité n'est pas fermée à une évolution de la carte scolaire en fonction de l'évolution de la population.

Confirmer la création de l'association de parents d'élèves : APERSOstricourt  
apersostricourt@gmail.com

**Clôture de la réunion : 20h32**

Mme Ledureau

~~Mme Ledureau~~

M<sup>r</sup> LANGRAND  
~~M<sup>r</sup> LANGRAND~~

**Ce compte rendu a été envoyé par mail ou distribué en format papier à chaque membre du conseil (présent ou absent.)**